DEPARTEMENT DU GARD

MAIRIE D'ORSAN

ORSAN

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

ORSAN, le 06 juin 2025

AUTORISATION DE VOIRIE

Vu la demande en date du 02 juin 2025 présentée par **la Commune d'Orsan représentée par M. DUCROS Bernard, Maire d'Orsan** sollicitant une autorisation de stationnement d'un camion grue pour effectuer une livraison d'une Pompe à Chaleur à la Mairie d'Orsan **côté Nord** et de ce fait **occuper plusieurs places de stationnement de la Place des Ecoles** (Cf. plan ci-joint)**.**

Autorise la Société mandatée par **la Commune d'Orsan** à stationner avec un camion grue de 9 m de long sur 2.5 m de large sur la voie précédemment énoncée et à l'occuper pour une durée de **1 jour,** soit le **mercredi 18 Juin 2025 de 8h00 à 17h00**.

Le chantier devra être signalé réglementairement pendant toute sa durée et le dépôt de matériaux ne devra pas gêner l'accès des riverains à leur propriété.

La pose de panneaux de coupure de voies et/ou signalisation sera mise en place par le pétitionnaire ou l'Entreprise commandée par le pétitionnaire qui, en tout état de cause, serait responsable des accidents qui pourraient survenir du fait de ces installations.

Le pétitionnaire ou l'Entreprise commandée par le pétitionnaire **avisera les riverains situés dans un périmètre très rapproché**, d'avoir pendant cette période, à prendre toutes dispositions pour circuler normalement.

Pendant la durée du chantier, le pétitionnaire ou l'Entreprise commandée par le pétitionnaire sera responsable des dégâts qui viendraient à survenir sur les différents réseaux se trouvant à proximité et prendront en charge les travaux de réparation à leurs frais.

Après l'achèvement des travaux la chaussée devra **obligatoirement être remise en circulation**. Le pétitionnaire ou l'Entreprise commandée par le pétitionnaire a l'entière charge du nettoyage et de la remise en état de la chaussée. **Cet entretien doit être réalisé systématiquement et sans attendre une mise en demeure de l'Administration**.

Le Maire, **B. DUCROS**

Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire - Hôtel de Ville 30200 ORSAN
Tél : 04.66.90.14.09 Fax : 04.66.90.12.15 E mail : mairie@orsan.fr

ORSAN

AUTORISATION DE VOIRIE

VOIE FERMÉE A LA CIRCULATION ×
DÉVIATION ←
STATIONNEMENT CAMION DE LIVRAISON ▭
MERCREDI 18 JUIN 2025
STATIONNEMENT INTERDIT ▭
DE 8H00 À 17H00

Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire - Hôtel de Ville 30200 ORSAN
Tél : 04.66.90.14.09 Fax : 04.66.90.12.15 E mail : mairie@orsan.fr